**Pilotage programmatique Migration**

**Fiche indicateurs**

**Indicateur 3.2**

|  |  |
| --- | --- |
| **Indicateur (Titre)** | Nombre et importance des positions et recommandations de Tdh relatives à la protection des droits des enfants et jeunes concernés par la migration qui ont été reprises et promues par des réseaux au niveau global, régional et national.  (Number and importance of positions and recommendations promoted by Tdh regarding to protection of the rights of children and youth concerned by migration having been taken up and promoted by global, regional and national networks). |
| **Définition** | Positions et recommandations de Tdh :Tout positionnement institutionnel de Tdh relevant principalement ou accessoirement de la protection des enfants concernés par la migration.  Protection des droits :Au-delà du droit à la protection contre toute forme de violence, la protection des droits des enfants englobe l’ensemble des droits de l’enfant tels qu’inclus dans la convention internationale sur les droits de l’enfant ainsi qu’interprétés par le Comité des Droits de l’enfant.  Reprises et promues : processus d’appropriation suivi d’une communication active et/ou dissémination visant à influencer le contenu de normes et politiques publiques, ou de leur mise en œuvre opérationnelle.  Réseaux : Tout type d’alliance ou de partenariat qu’il soit formellement constitué ou non, public ou privé, regroupant au moins 2 entités, et reprenant les positions et recommandations de Tdh. Les réseaux en question ne nécessitent pas pour être comptabilisés, une participation active de Tdh en leur sein ou une affiliation formelle. Ainsi des réseaux d’autorités publiques (par exemple une alliance de municipalités) s’appropriant et défendant une position de Tdh devront être pris en compte.  Enfants : moins de 18 ans. Jeunes : 18-24 ans  Enfants et jeunes concernés par la migration : Tout enfant/jeune appartenant à l’une au moins des 4 catégories suivantes :   1. Enfants et jeunes en mouvement (engagés dans un processus de migration) ; 2. Enfants et jeunes migrants potentiels (vivant dans des environnements fortement marqués par la migration des enfants et jeunes et/ ou des environnements qui poussent à se déplacer pour des raisons économiques, sociales, culturelles, historiques, politiques, etc.) ; 3. Enfants et jeunes dont les proches (parents, fratries, tuteurs) sont partis en migration (children left behind) ; 4. Enfants et jeunes sortis temporairement ou durablement de la migration (intégrés, réintégrés, de retour). |
| **Ce qu’il mesure** | Cet indicateur permet de mesurer le nombre de recommandations et positionnements de Tdh ayant fait l’objet d’une promotion autre que celle de Tdh. Il permet de mieux cerner la portée des positions et recommandations de Tdh à plusieurs niveaux, en permettant de différencier la portée de notre travail au travers de réseaux et alliances au niveaux global, régional, national et local. |
| **Unité et désagrégation** | Unité : recommandation ou position reprise et/ou promue.  Désagrégation par type de niveau : global, régional, national ou local. |
| **Mode de calcul** | Addition du nombre de position ou recommandation reprises et promues par un réseau. Dans l’hypothèse ou plusieurs réseaux reprennent une position ou recommandation, il conviendra de comptabiliser le nombre de réseaux ayant repris et/ou promu la position ou recommandation en question. |
| **Baseline** | N/A  Dans une démarche de redevabilité et d’apprentissage, il est cependant important de procéder à une analyse qualitative du travail mené par Tdh et d’établir un lien de causalité entre la position ou recommandation de Tdh et son utilisation par un réseau. (c.f. méthodologie plus bas) |
| **Sources et méthodes de collecte** | Sources :   1. Media 2. Sites spécialisés (sites gouvernementaux ou parlementaires, d’organisations internationales etc.) 3. Rapports divers (de conférences, de groupes de travail, de rencontres ad hoc etc.)   Méthodes de collecte : revue documentaire. |
| **Outils de collecte** | Revue documentaire assurée par le personne responsable qui représente Tdh dans les réseaux |
| **Temporalité** | Tous les 6 mois pour reporting/évaluation ; monitoring continu. |
| **Rôles et responsabilités** | Collecte, Traitement et Analyse : Responsable programme migration, coordinateurs régionaux migration, Délégués / Responsables de projets / Responsables de Communication-plaidoyer |
| **Enjeux liés à la qualité préconisés** | S’assurer de la documentation du processus d’appropriation, en systématisant une culture de collecte rigoureuse des éléments qualitatifs démontrant ou étayant l’argument selon lequel Tdh est à l’origine ou a contribué au changement observé. |
| **Plan d’analyse** | Cet indicateur n’a pas vocation à mesurer l’impact de la reprise sur les normes, politiques ou procédures que Tdh et les réseaux tentent d’influencer positivement.  Il prétend simplement démontrer les résultats concrets des actions de Tdh dans son travail de réseau.  Ainsi, il conviendra de démontrer l’existence d’un lien entre les positions et recommandations émanant de Tdh et leur reprise par d’autres réseaux. Il est important de ne pas comptabiliser les recommandations et positions « génériques » qui sont défendues par Tdh de la même manière que ses partenaires. |
| **Ressources** | La collecte d’information ne nécessite pas de ressources supplémentaires à celles déjà engagées (responsable programme migration, coordinateurs régionaux migration, Délégués / Responsables de projets / Responsables de Communication-plaidoyer)  Mobilisation : 1 jour par trimestre |